



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TUNIS

## **OUVERTURE DE LA CAMPAGNE** **BOURSES SCOLAIRES** **2022/2023**

### **1) RETRAIT DES DOSSIERS :**

*Les dossiers de demandes de bourses scolaires pour l'année 2022/2023 (renouvellements et premières demandes), seront disponibles sur le site du consulat général de France, à partir du 1 décembre 2021. Téléchargez et imprimez le formulaire et la liste des pièces justificatives sur le site du consulat :*

<https://tunis.consulfrance.org/-Les-bourses-scolaires->

*Ceci concerne notamment les demandes de renouvellement, qui devront toutes être présentées en première période du Conseil Consulaire Local. Aucunes demandes de renouvellements ne peuvent être présentées en seconde période, sauf cas exceptionnels et justifiés.*

### **2) DEPOT DES DOSSIERS :**

*Ces dossiers, **dûment remplis et complétés**, accompagnés de tous les documents demandés (**originaux et photocopies**), devront être déposés en personne au service des bourses du Consulat général de France.*

*Les familles déposants un dossier de bourse seront reçues **uniquement sur rendez-vous pris en ligne.***

### **3) INSCRIPTION AU REGISTRE :**

*Avant de déposer votre dossier de bourse, **vérifiez que votre inscription consulaire, ainsi que celle de vos enfants est en cours de validité.***

### **4) RADIATION CAF**

**Pour les nouveaux arrivants de France, l'attestation de radiation à la CAF est obligatoire.**